

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 16
Présents : 12
Procurations : 1

Objet :

Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun ADS

L'an deux mille vingt trois

Le 14 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 08 novembre 2023

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Emilie VINCENT, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Leila SMITH, M. Guillaume PEREZ, M. Bernd BECK, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pierre REBEIX, Mme Amélie VAN ETTINGER, M. Pascal BRUN.

Excusés : Mme Jocelyne SCHWALLER qui donne pouvoir à Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN.

Absents : M. Nicolas GRES, M. Christophe VOUTAZ.

Secrétaire : M. Jean-Pierre TROUILLOUD

Madame le Maire RAPPELLE que par délibération n° 028/2020 en date du 5 août 2020, le Conseil municipal a approuvé la convention régissant les principes du service ADS proposé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex. Cette convention définit les modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente en matière d'urbanisme et la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et son service ADS. Le service ADS a pour mission principale de réaliser l'ensemble de la procédure de l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Elle précise que cette convention a été modifiée par voie d'avenant, dans le cadre de la délibération n° 050/2020 en date du 17 novembre 2020 afin d'ajouter, dans le cadre de ce service, la mission d'instruction des demandes de pose de dispositifs publicitaires sur le territoire communal couvert par le RLPI, et ce à compter du 1^{er} janvier 2021.

La convention ayant été signée pour 3 années, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2023, Madame le Maire expose que le service ADS assure depuis lors et au quotidien, son rôle en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme et d'information des administrés.

Elle ajoute que celui-ci est parfaitement complémentaire avec le service urbanisme de la Maire et calibré correctement au regard du volume de demandes traitées.

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal, de renouveler pour une durée de 1 an et 2 mois, la convention d'adhésion au service commun communautaire en charge de l'application du droit des sols.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité, 1 abstention : M. Guillaume PEREZ.

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la commune d'ECHENEVEX au service commun communautaire pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dit « Service ADS » ;

APPROUVE la convention régissant les principes du service ADS entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex ;

ACTE le principe du renouvellement de l'adhésion pour une durée de 1 an et deux mois à partir du 1er novembre 2023 ;

AUTORISE le Maire à signer la convention annexée ainsi que tout document relatif à ce dossier ;

AUTORISE le Maire à émettre tout titre ou mandat relatif à ce dossier ainsi qu'à la convention.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.
Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex,

